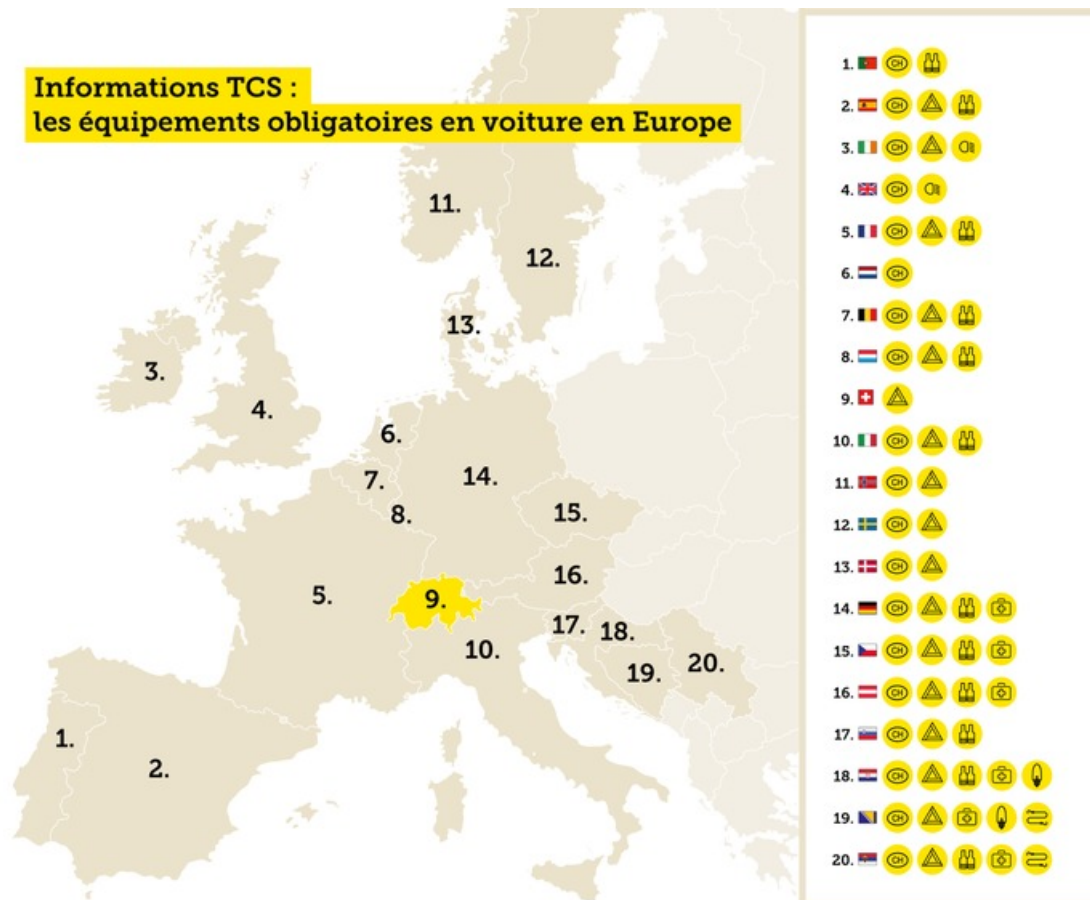




29.06.2021 - 09:11 Uhr

Vacances en voiture: quel équipement pour quel pays ?



Vernier (ots) -

Avant de prendre la route en famille cet été, il est nécessaire de s'équiper correctement afin de se conformer aux législations en vigueur dans les différents pays européens. Pour faciliter la préparation des vacances estivales, le TCS publie une carte des équipements obligatoires pour rouler sur les routes d'Europe, que ce soit en voiture ou en camping-car.

Avant de partir en vacances d'été avec la famille, il est indispensable de s'assurer que les équipements obligatoires dans tous les pays traversés sont à bord du véhicule, puisque les règles de circulation routière varient sensiblement d'un pays européen à l'autre. Le TCS publie une carte des destinations les plus prisées d'Europe pour simplifier la préparation des départs en vacances. La liste des équipements obligatoires ainsi que de nombreuses informations utiles à la décision de voyage sont également disponibles gratuitement pour plus de 200 destinations dans le monde sur le site Internet tcs.ch/infos-touristiques.

Gilet en France, trousse de premiers secours en Allemagne et câble de remorquage en Serbie

Dès que l'on sort des frontières nationales helvétiques, le premier équipement obligatoire autant pour les voitures de tourisme que les camping-cars est l'autocollant CH. Le triangle de panne, unique équipement obligatoire en Suisse, doit impérativement faire partie du trajet puisqu'à l'exception du Royaume-Uni, des Pays-Bas et du Portugal, la majorité des pays européens l'exige. Le gilet de sécurité de norme européenne EN 471 devra également être du voyage, puisqu'il est obligatoire partout sauf dans les pays scandinaves les Pays-Bas et en Bosnie. En cas de panne ou d'accident, il est par exemple obligatoire en dehors des agglomérations italiennes en cas de mauvaise visibilité et sur les routes françaises de jour comme de nuit.

Les automobilistes doivent aussi emporter une trousse de premiers secours s'ils se rendent en Allemagne, en Tchéquie, en Croatie, en Bosnie et en Serbie, par exemple. Pour se conformer à la législation autrichienne, la trousse doit être rangée dans une boîte hermétique solide. Avant de traverser la Manche, il est préférable de s'assurer que le véhicule est bien muni de déflecteurs de faisceaux lumineux, car ils sont obligatoires tant en Irlande qu'au Royaume-Uni - en raison de la conduite à gauche. Lors de séjours dans les pays des Balkans, il est préférable de s'équiper d'un câble de remorquage et d'ampoules pour les feux - sauf les xénon, néon ou LED -, puisque le câble est indispensable pour circuler en Serbie et les ampoules de rechange en Croatie. En Bosnie, ces deux équipements doivent impérativement être à bord.

En Suisse, comme en Europe, les bébés et enfants doivent être transportés dans des dispositifs adaptés. Ces sièges sont

obligatoires pour les enfants mesurant jusqu'à 150 cm ou l'âge de 12 ans. En Autriche par contre, un enfant qui n'aurait pas encore atteint les 135 cm devra attendre ses 14 ans pour rouler sans un dispositif adapté, alors qu'au Luxembourg ce sera 17 ans si les 150 cm ne sont pas atteints. Pour la sécurité des enfants, le TCS recommande d'appliquer la réglementation Suisse lorsque celle du pays visité est moins contraignante. Finalement, il est important de se renseigner avant de visiter certaines villes en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Royaume-Uni ou encore en Tchéquie, puisque la circulation est parfois limitée aux seuls véhicules possédant une vignette environnementale. Les informations sur les mesures anti-pollution en vigueur peuvent être consultées sur [le site du TCS](#) avant de débuter un séjour.

Autocollants et permis de conduire à vérifier pour les camping-cars

Les caravanes et camping-cars sont soumis aux mêmes règles que les voitures de tourisme, cependant certaines réglementations spécifiques encadrent leur utilisation. En Suisse, si le poids total d'un véhicule avec sa remorque ou d'un camping-car excède 3'500 kg un permis BE, voire d'autres catégories (C, D, par exemple) est nécessaire. En Europe, ces véhicules sont aussi soumis à des réglementations spécifiques en fonction du pays, qui peuvent être consultées sur [le site Internet du TCS](#). En France, par exemple, des autocollants "Attention angles morts" doivent être collés entre 0,9m et 1,5m de haut sur les deux côtés et sur l'arrière des caravanes et des camping-cars à partir de 3,5 tonnes. Les places de parking autorisées pour les camping-cars et les caravanes sont strictement définies en Europe et le camping sauvage y est de manière générale interdit, même si certaines exceptions existent. La Suède l'autorise sur l'ensemble de son territoire et l'Ecosse l'autorise pour un maximum de deux à trois nuits sur un même endroit. Ces réglementations sont répertoriées sur www.tcs.ch pour aider les campeurs en déplacement en Europe.

Contact:

Valérie Durussel, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 076 367 25 33, valerie.durussel@tcs.ch, www.pressetcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100873408> abgerufen werden.